



Convention sur la lutte contre la désertification

Distr. générale
25 février 2013
Français
Original: anglais

Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

Onzième session

Bonn, 15-19 avril 2013

Points 3 et 5 de l'ordre du jour provisoire

Évaluation de la mise en œuvre au moyen des indicateurs de résultats adoptés à titre provisoire

Examen des flux financiers destinés à la mise en œuvre de la Convention

Analyse préliminaire de l'information contenue dans les rapports soumis par les entités sous-régionales et régionales

Note du secrétariat

Résumé

Dans sa décision 3/COP.10, la Conférence des Parties a décidé que les institutions sous-régionales et régionales dont la liste figurait dans l'annexe de cette décision étaient les entités chargées d'élaborer et de présenter des rapports sur la mise en œuvre des programmes d'action sous-régionaux (PASR) et régionaux (PAR). Les rapports de trois sous-régions (Caraïbes, Asie de l'Ouest et Asie centrale) ont été présentés dans les délais, mais aucune des entités régionales chargées de le faire n'a présenté de rapport avant la date limite. Conformément à l'article 11 de la Convention, les entités sous-régionales et régionales chargées de présenter des rapports étaient également invitées, indépendamment des rapports sur les PASR et les PAR, à rendre compte de la mise en œuvre des programmes d'action conjoints qui sont appliqués dans plus d'un pays à l'intérieur d'une sous-région donnée.

Le présent document contient l'analyse préliminaire des informations présentées par trois sous-régions au sujet des indicateurs stratégiques, des indicateurs d'impact, des flux financiers et d'autres questions.

C'est la première fois que des sous-régions et des régions ont été invitées à présenter des rapports sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) (la Stratégie). Les rapports sous-régionaux et régionaux qui devaient être remis en 2010-2011 auraient donc dû constituer la base de référence d'un suivi ultérieur. Or, comme quelques rapports seulement ont été reçus, cette base de référence n'a été constituée que pour 20 % des sous-régions. Pour la même raison, il a été difficile voire impossible de déterminer des tendances et de faire une quelconque analyse comparative.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–7	3
II. Objectifs stratégiques de la Stratégie et indicateurs d’impact y relatifs.....	8–12	4
A. Informations d’ordre général.....	8–11	4
B. Indicateurs d’impact SO 4-3, SO 4-6 et SO 4-7.....	12	5
III. Objectifs opérationnels de la Stratégie et indicateurs de résultats y relatifs.....	13–85	5
A. Objectif opérationnel 1.....	13–23	5
B. Objectif opérationnel 2.....	24–39	7
C. Objectif opérationnel 3.....	40–56	9
D. Objectif opérationnel 4.....	57–63	11
E. Objectif opérationnel 5.....	64–85	12
IV. Flux financiers.....	86–94	15
A. Annexe financière type.....	86	15
B. Descriptifs des programmes et des projets.....	87–94	15
V. Informations complémentaires.....	95–102	16
A. Disponibilité de ressources financières pour l’établissement de rapports au titre de la Convention.....	95	16
B. Montant des ressources financières investies pour s’acquitter des obligations d’établissement de rapports au titre de la Convention.....	96	16
C. Ressources humaines investies pour s’acquitter des obligations d’établissement de rapports au titre de la Convention.....	97	16
D. Disponibilité de connaissances techniques/scientifiques pour l’établissement de rapports au titre de la Convention.....	98	16
E. Niveau de coordination pour l’établissement de rapports au titre de la Convention.....	99–100	17
F. Niveau de participation et de concertation pour l’établissement de rapports au titre de la Convention.....	101	17
G. Recensement et pertinence des principales difficultés rencontrées lors de l’utilisation du système d’examen des résultats et d’évaluation de la mise en œuvre.....	102	17
VI. Conclusions.....	103–117	17
VII. Recommandations.....	118	19

I. Introduction

1. Les Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification reconnaissent la nécessité de renforcer la base et la portée de la Convention, ainsi que d'en accroître l'efficacité, et ont adopté par la décision 3/COP.8 un plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) (la Stratégie). La décision 3/COP.8 marque une étape très importante dans la mesure où elle fixe la direction dans laquelle devraient se développer les mécanismes mis en œuvre au titre de la Convention et fournit les outils nécessaires pour atteindre les objectifs convenus. La Stratégie définit les rôles de tous les acteurs de ces processus et jette les fondations d'une approche entièrement nouvelle – quantitative et fondée sur les résultats – de la mise en œuvre de la Convention et de la Stratégie proprement dite, ainsi que des examens d'impact et de performance connexes¹.

2. Conformément aux décisions 8/COP.8 et 13/COP.9, chaque Partie et/ou entité sous-régionale ou régionale chargée de présenter des rapports rend compte à la réunion du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention (CRIC) qui a lieu entre les sessions ordinaires de la Conférence des Parties, par l'intermédiaire du secrétariat, des mesures qu'elle a prises pour mettre en œuvre la Stratégie et la Convention.

3. Dans sa décision 3/COP.10, la Conférence des Parties a décidé que les institutions sous-régionales et régionales dont la liste figurait dans l'annexe de cette décision étaient les entités chargées d'établir et de présenter des rapports sur la mise en œuvre des programmes d'action sous-régionaux (PASR) et régionaux (PAR). Les Parties visées aux annexes concernant la mise en œuvre au niveau régional qui n'avaient pas encore désigné ces entités sous-régionales et régionales au moment de la dixième session de la Conférence des Parties ont été invitées à le faire et à communiquer la liste desdites entités au secrétariat avant le 31 décembre 2011. Une série de consultations avec les organisations régionales concernées a eu lieu après la dixième session de la Conférence des Parties et ce processus de consultations a permis de désigner 13 entités sous-régionales² et trois entités régionales³ chargées de présenter des rapports. La sous-région de l'Asie centrale n'ayant pas pu se mettre d'accord pour désigner une telle entité, le secrétariat a apporté son appui au consultant afin d'aider les pays de cette sous-région à établir et présenter ces rapports.

4. Dans la décision 3/COP.10, il est en outre demandé au secrétariat et au Mécanisme mondial de faciliter le processus de présentation des rapports au niveau des sous-régions et des régions en accordant l'assistance technique requise et en agissant en concertation avec les comités régionaux qui ont été établis. Le secrétariat a facilité le processus de consultations et accordé une assistance financière à six entités sous-régionales et régionales. Étant donné qu'en Asie de l'Ouest et en Asie centrale les entités chargées de présenter des rapports n'avaient pas pu être désignées à temps, le secrétariat a aussi accordé une assistance technique aux pays de ces sous-régions en confiant à des consultants le soin d'établir les rapports en étroite concertation avec les pays parties concernés desdites sous-régions.

¹ Voir le document ICCD/CRIC(8)/4.

² Conférence des ministres en charge des forêts d'Afrique Centrale (Afrique centrale); Autorité intergouvernementale pour le développement (Afrique de l'Est); Communauté de développement de l'Afrique australe (Afrique australe); Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Afrique de l'Ouest); Union du Maghreb arabe (Afrique du Nord); Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches (ACSAD); Centre régional de formation forestière communautaire (Asie du Sud-Est); Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement (Pacifique) (Asie du Nord-Est); Réseau de lutte contre la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse en Asie du Nord-Est; Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes (Asie du Sud); Système d'intégration de l'Amérique centrale (Amérique centrale); Communauté andine (Andes); Réseau des Caraïbes pour le développement rural intégré (Caraïbes).

³ Union africaine (Afrique); Centre régional de formation forestière communautaire (Asie); Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (Amérique latine et Caraïbes).

5. En raison d'un manque initial de ressources financières et de la lenteur du décaissement des fonds, les entités chargées de présenter des rapports avaient eu peu de temps pour établir et présenter ceux-ci avant la date limite du 30 octobre 2012. Les rapports de trois sous-régions (Caraïbes, Asie de l'Ouest et Asie centrale) ont été présentés dans les délais et sont utilisés aux fins de la présente analyse préliminaire; deux autres rapports ont été reçus après le 31 octobre mais avant le 31 décembre 2012. Aucune entité régionale chargée de le faire n'a présenté de rapport. Les rapports utilisés dans la présente analyse représentent 20 % des rapports sous-régionaux attendus et couvrent deux des trois régions divisées en sous-régions.

6. L'article 11 de la Convention dispose que les pays parties touchés peuvent élaborer et mettre en œuvre des PAR, des PASR et/ou des programmes d'action conjoints (PAC) en vue d'harmoniser, de compléter et de rendre plus efficaces les programmes nationaux. Dans ce contexte, les entités sous-régionales et régionales chargées de présenter des rapports peuvent aussi, indépendamment des rapports sur les PASR et les PAR, rendre compte de la mise en œuvre des PAC qui sont appliqués dans plus d'un pays à l'intérieur d'une sous-région donnée. Le secrétariat a élaboré des modèles et formulé des directives pour la présentation des rapports sous-régionaux⁴ et régionaux⁵, en se basant sur le modèle applicable aux pays parties touchés et sur les autres dispositions pertinentes qui figurent dans les décisions 8/COP.8 et 11/COP.9.

7. Le présent document contient l'analyse préliminaire des informations présentées par trois sous-régions (Caraïbes, Asie de l'Ouest et Asie centrale) au sujet des indicateurs stratégiques, des indicateurs d'impact, des flux financiers et d'autres questions. Les informations présentées permettent d'établir la base de référence pour ces trois sous-régions, mais aucune évaluation sous-régionale ou régionale globale n'a pu être entreprise.

II. Objectifs stratégiques de la Stratégie et indicateurs d'impact y relatifs

A. Informations d'ordre général

8. Des sous-régions ont rendu compte de l'élaboration et de l'adoption de PASR. Un projet de PASR a été adopté dans les Caraïbes le 2 septembre 2011 et des PASR finals ont été adoptés en Asie de l'Ouest le 2 juillet 2001 et en Asie centrale le 3 septembre 2003.

9. Toutes les sous-régions ont connaissance des PAC mis en œuvre au niveau sous-régional. Le PAC pour les Caraïbes – le Corridor biologique caribéen – a été adopté le 7 août 2007 et mis en œuvre à Cuba, en République dominicaine et à Haïti, avec la Jamaïque et Porto Rico en tant qu'observateurs.

10. Le PAC pour l'Asie de l'Ouest – soutien au Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches – a été adopté le 1^{er} septembre 1997 et mis en œuvre en Jordanie, au Liban et en République arabe syrienne.

11. Le PAC pour l'Asie centrale – projet de gestion des terres du Pamir-Alaï – a été adopté le 1^{er} janvier 2007 et mis en œuvre au Kirghizistan et au Tadjikistan.

⁴ [http://www.unccd.int/en/programmes/Reporting-review-and-assessment/Pages/Template-and-reporting-guidelines-for-Subregional-Action-Programmes-\(SRAP\).aspx](http://www.unccd.int/en/programmes/Reporting-review-and-assessment/Pages/Template-and-reporting-guidelines-for-Subregional-Action-Programmes-(SRAP).aspx).

⁵ <http://www.unccd.int/en/programmes/Reporting-review-and-assessment/Pages/Template-and-reporting-guidelines-for-RAP.aspx>.

B. Indicateurs d'impact SO 4-3, SO 4-6 et SO 4-7

12. Les informations présentées dans le tableau 1 indiquent les tendances du financement public accordé pour les investissements liés à la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS) et l'évolution sur le plan de l'efficacité des arrangements institutionnels; elles donnent la mesure des efforts qui sont faits dans les sous-régions pour faciliter la mise en œuvre de la Convention.

Tableau 1

Présentation succincte des indicateurs d'impact par sous-région

	SO 4-3		SO 4-6		SO 4-7	
	<i>Montant nominal (US\$) des engagements financiers pour la réalisation des objectifs liés à la Convention</i>		<i>Nombre de mécanismes en place dans la sous-région pour faciliter la collecte de fonds en vue de soutenir la mise en œuvre de la Convention</i>		<i>Structures, responsabilités et dispositifs institutionnels visant à faciliter la mise en œuvre de la Convention</i>	
	2010	2011	2010	2011	2010	2011
Caraïbes	40 000 (PASR)	60 000 (PASR)	2 (PASR), Cadres de coopération	2 (PASR), Cadres de coopération	Bons PASR	Très bons PASR
Asie de l'Ouest	100 000 (PASR) 500 000 (PAC)	100 000 (PASR) 500 000 (PAC)	2 (PASR), Cadres de coopération	2 (PASR), Cadres de coopération	Très faibles (PASR et PAC)	Très faibles (PASR et PAC)
Asie centrale	n.d.	n.d.	n.d.	2 (PAC), Cadres de coopération	Satisfaisants (PASR et PAC)	Satisfaisants (PASR et PAC)

III. Objectifs opérationnels de la Stratégie et indicateurs de résultats y relatifs

A. Objectif opérationnel 1

1. Indicateur de résultats CONS-O-1 pour le résultat 1.1

Nombre et importance des activités d'information organisées sur le thème de la DDTS et synergies entre les DDTS, les changements climatiques et la biodiversité; public touché par les médias traitant de la DDTS et des synergies avec la DDTS

a) Caraïbes

13. Pendant la période 2010-2011, aucune activité d'information/campagne médiatique n'a été organisée dans la sous-région et il n'y a eu aucun produit média abordant spécifiquement la DDTS et/ou les synergies entre la DDTS, les changements climatiques et la diversité biologique.

14. Il n'y a pas de stratégie sous-régionale de communication au sujet de la DDTS et/ou des synergies entre la DDTS, les changements climatiques et la diversité biologique.

15. Deux activités liées à la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification sont mises en œuvre actuellement dans la sous-région: l'initiative «Tourisme agroforestier» au Belize et le projet «Les femmes dans la gestion durable des terres et l'agriculture» à Saint-Vincent.

b) *Asie de l'Ouest*

16. Pendant la période 2010-2011, dans le contexte des PAC, environ 10 activités d'information ont été signalées, avec un total de 1 150 participants. Dans le même contexte, les rapports font état de 10 produits médias relatifs à la presse écrite et de 10 produits médias relatifs à la radio et la télévision.

17. Il y a pas de stratégie sous-régionale de communication concernant cette sous-région. Les activités liées à la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification sont mises en œuvre par les pays dans le cadre des efforts nationaux de lutte contre la désertification et la sécheresse.

c) *Asie centrale*

18. Pendant la période 2010-2011, deux activités d'information ont été mentionnées, à la fois dans le contexte du PASR et dans celui des PAC, avec un total de 240 participants. Dans ces mêmes contextes, 25 produits médias relatifs à la presse écrite ont été dénombrés, mais seulement quatre en ce qui concerne la radio et la télévision.

19. Il n'y a pas de stratégie sous-régionale de communication au sujet de la DDTS et/ou des synergies entre la DDTS, les changements climatiques et la diversité biologique.

20. Dans le contexte de la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification, deux activités ont été mises en œuvre à l'échelle nationale dans la sous-région, à savoir la Journée mondiale de la lutte contre la désertification et le lancement du processus d'alignement du programme d'action national (PAN).

2. Indicateurs de résultats CONS-O-3 et CONS-0-4 pour le résultat 1.3

Nombre d'organisations de la société civile et d'institutions scientifiques et technologiques participant aux processus liés à la Convention (voir le tableau 2)

Nombre et type d'initiatives liées à la DDTS mises en place par des organisations de la société civile et des institutions scientifiques et technologiques dans le domaine de l'éducation

a) *Caraïbes*

21. En 2010, cinq organisations de la société civile (OSC) ont participé dans la sous-région à des programmes/projets liés à la DDTS (s'inscrivant tous dans le contexte du PASR); en 2011, six OSC ont participé à de tels programmes/projets. Deux institutions scientifiques et technologiques seulement ont participé à de tels programmes/projets dans la sous-région, l'une en 2010 et l'autre en 2011, chaque fois dans le contexte du PASR. Une OSC seulement a mis en place une initiative éducative liée à la DDTS dans le contexte du PASR et aucune institution scientifique et technologique n'a mis de telle initiative en place.

b) *Asie de l'Ouest*

22. En 2010 et 2011, 15 OSC ont participé aux processus liés à la Convention dans le cadre de PAC et deux institutions scientifiques et technologiques ont participé à des activités liées à la DDTS, également dans le cadre de PAC.

c) *Asie centrale*

23. En 2010, 15 OSC ont participé à des activités liées à la DDTS dans le cadre du PASR et cinq OSC ont participé à des activités dans le cadre de PAC. En 2011, il n'y a eu aucune participation d'OSC. Aucune participation d'institutions scientifiques et technologiques n'a été mentionnée, que ce soit en 2010 ou en 2011.

Tableau 2

Nombre d'organisations de la société civile (OSC) et d'institutions scientifiques et technologiques participant à des programmes et des projets liés à la désertification, la dégradation des terres et la sécheresse (DDTS), 2010 et 2011

<i>Sous-région</i>	<i>Nombre d'OSC participant à des programmes et des projets liés à la DDTS</i>		<i>Nombre d'institutions scientifiques et technologiques participant à des programmes et des projets liés à la DDTS</i>	
	<i>2010</i>	<i>2011</i>	<i>2010</i>	<i>2011</i>
Caraïbes	5	6	1	1
Asie de l'Ouest	15	15	2	2
Asie centrale	20	-	-	-

B. Objectif opérationnel 2

1. Indicateur de résultats CONS-O-5 pour les résultats 2.1, 2.2 et 2.3

Nombre de pays parties touchés et d'entités sous-régionales et régionales qui auront finalisé l'élaboration/la révision de leurs PAN/PASR/PAR alignés sur la Stratégie, compte tenu des informations biophysiques et socioéconomiques, des plans et politiques nationaux et de l'incorporation de ces plans dans les cadres d'investissement

a) *Caraïbes*

24. Un projet de PASR a été élaboré et adopté par tous les pays parties et la Communauté des Caraïbes (CARICOM). L'Équipe spéciale de l'initiative de partenariat pour la gestion durable des terres (Partnership Initiative on Sustainable Land Management, ou PISLM) travaille avec les pays parties pour aligner le PASR sur la Stratégie, processus qui devrait s'achever au premier trimestre 2013.

25. La formulation d'un PASR aligné a été soutenue par le secrétariat et le Mécanisme mondial (soutien technique). Les principales difficultés rencontrées au cours du processus de révision du PASR sont les suivantes:

- a) Manque d'informations biophysiques et socioéconomiques de référence au niveau sous-régional;
- b) Longueur du processus d'intégration du PASR dans les programmes et politiques existants.

b) *Asie de l'Ouest*

26. Le PASR a été adopté en 2000 mais n'est pas encore aligné, principalement pour les raisons suivantes:

- a) Contraintes de capacité au niveau sous-régional;
- b) Ressources financières insuffisantes aux niveaux sous-régional, bilatéral et multilatéral.

27. Cependant, la sous-région signale qu'un nouveau PASR est en cours d'élaboration et devrait être achevé au cours de la période 2014-2015. Ce nouveau PASR reçoit le soutien technique et financier de sources extérieures multilatérales.

28. Les principales difficultés que présente l'alignement du PASR sont les suivantes:

- a) Manque d'informations biophysiques et socioéconomiques de référence au niveau sous-régional;
- b) Compatibilité incomplète des cadres d'investissement existants avec le PASR;
- c) Longueur du processus d'intégration du PASR dans les programmes et politiques existants.

c) *Asie centrale*

29. Le PASR a été adopté en 2003 mais n'est pas encore aligné, principalement pour les raisons suivantes:

- a) Contraintes de capacité au niveau sous-régional (pays et institutions);
- b) Coordination insuffisante avec les organisations sous-régionales pertinentes et les programmes sous-régionaux existants;
- c) Directives ambiguës de la part des institutions concernant la façon dont le processus d'alignement doit avoir lieu au niveau sous-régional;
- d) Ressources financières insuffisantes aux niveaux sous-régional, bilatéral et multilatéral.

30. Le processus d'alignement n'a pas encore commencé mais il devrait s'achever au cours de la période 2014-2015.

2. Indicateur de résultats CONS-O-7 pour le résultat 2.5

Nombre d'initiatives de nature à favoriser les synergies dans la planification et/ou la programmation dans le cadre des trois conventions de Rio, ou nombre de mécanismes de mise en œuvre commune à tous les niveaux

a) *Caraïbes*

31. Aucune initiative conjointe de planification/programmation pour les trois conventions de Rio n'a été mise en œuvre au cours de la période considérée. La sous-région ne disposait d'aucun mécanisme opérationnel de mise en œuvre commune ou de renforcement mutuel au cours de la période considérée.

32. Les institutions des conventions de Rio n'ont aucunement soutenu l'établissement de processus synergiques dans la sous-région.

33. Les principales difficultés rencontrées au cours de la mise en place de programmes synergiques ou de mécanismes de mise en œuvre conjointe dans la sous-région ont été les suivantes:

- a) Contraintes de capacité au niveau sous-régional (pays et institutions);
- b) Coordination insuffisante avec les organisations sous-régionales pertinentes et les programmes sous-régionaux existants.

b) *Asie de l'Ouest*

34. Aucune initiative conjointe de planification/programmation pour les trois conventions de Rio n'a été mise en œuvre au cours de la période considérée. Les réunions régulières entre les parties prenantes concernées n'ont été mentionnées en tant que mécanisme opérationnel que dans le contexte du PASR.

35. Les institutions des conventions de Rio n'ont apporté aucun soutien.
36. Les principales difficultés rencontrées au cours de la mise en place des programmes synergiques ont été entre autres les suivantes:
- a) Contraintes de capacité au niveau sous-régional (pays);
 - b) Ressources financières insuffisantes aux niveaux sous-régional, bilatéral et multilatéral;
 - c) Responsabilisation insuffisante au sein du cadre institutionnel et soutien, participation et coordination insuffisants de la part des pays parties touchés de la sous-région.

c) *Asie centrale*

37. Le recensement des secteurs et politiques sous-régionaux susceptibles de retirer des avantages des synergies et de la collaboration a été mentionné en tant qu'initiative conjointe de planification mise en œuvre pour les trois conventions de Rio au cours de la période considérée. Dans le contexte des PAC, le renforcement des capacités institutionnelles/scientifiques et de la sensibilisation des parties prenantes concernées a été mentionné en tant qu'initiative de planification mise en œuvre conjointement par la Convention sur la lutte contre la désertification et la Convention sur la diversité biologique.

38. Les institutions des conventions de Rio n'ont apporté aucun soutien.
39. Les principales difficultés rencontrées au cours de la mise en place des programmes synergiques ont été les suivantes:
- a) Contraintes de capacité au niveau sous-régional (institutions);
 - b) Ressources financières insuffisantes aux niveaux sous-régional, bilatéral et multilatéral;
 - c) Directives ambiguës de la part des institutions concernant la façon dont le processus d'alignement doit avoir lieu au niveau sous-régional.

C. Objectif opérationnel 3

1. Indicateur de résultats CONS-O-8 pour les résultats 3.1 et 3.2

Nombre de pays parties touchés et d'entités sous-régionales ou régionales ayant mis en place et appuyé un système national/sous-régional/régional de suivi de la DDTS

a) *Caraïbes*

40. Aucun système sous-régional de suivi entièrement dédié à la DDTS n'a été mis en place au cours de la période considérée. Les contraintes financières aux niveaux sous-régional, bilatéral et multilatéral ont été mentionnées comme étant l'une des principales difficultés rencontrées au cours de la mise en place d'un système de suivi dans la sous-région.

41. L'une des organisations de la sous-région prévoit d'aider en 2014-2015 sept pays parties touchés à mettre en place des systèmes de suivi de la DDTS.

b) *Asie de l'Ouest*

42. Un programme sous-régional de suivi de la désertification dans les pays arabes, entièrement dédié à la DDTS, a été mis en place, est opérationnel et est mis à jour régulièrement. Les principaux partenaires de ce système de suivi sous-régional sont le Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches (ACSAD) et le Centre libanais de télédétection. L'entité sous-régionale chargée de présenter des rapports a accès aux informations sur ledit système de suivi, qui n'a été utilisé que dans le cadre des PAC.

43. Il est prévu d'aider 13 pays parties touchés à mettre en place un système de suivi relatif aux questions de DDTS au cours de la période 2014-2015.

44. La sous-région a indiqué avoir rencontré les difficultés importantes ci-après lors de la mise en place du système de suivi de la DDTS:

- a) Contraintes financières aux niveaux sous-régional, bilatéral et multilatéral;
- b) Contraintes de capacité au niveau sous-régional (pays).

45. Le système de suivi existant dans la sous-région est principalement géré au moyen de ressources externes.

c) *Asie centrale*

46. Aucun système de suivi dédié à la DDTS n'a été mis en place ni n'a été opérationnel dans le cadre du PASR ou des PAC au cours de la période considérée. Il est toutefois prévu d'aider cinq pays de la sous-région à mettre au point un tel système de suivi au cours de la période 2014-2015.

47. Les principales difficultés qu'a présentées la mise en place d'un système de suivi dédié à la DDTS ont été entre autres les suivantes:

- a) Manque de coordination entre les pays parties touchés de la sous-région et répartition ambiguë des responsabilités;
- b) Manque de coordination entre les interventions du programme/projet gérées par les donateurs au niveau sous-régional;
- c) Initiatives existantes trop fragmentées et ne pouvant pas être coordonnées sous un seul projet au niveau sous-régional.

2. Indicateur de résultats CONS-O-10 pour les résultats 3.3 et 3.4

Nombre des PAN/PASR/PAR révisés attestant que les facteurs déterminants de la DDTS et leurs interactions sont connus ainsi que les interactions entre la DDTS, d'une part, les changements climatiques et la biodiversité, d'autre part

a) *Caraïbes*

48. Il est prévu d'analyser pendant la période 2012-2013 les facteurs déterminants de la DDTS, leurs interactions et l'interaction de la DDTS avec les changements climatiques et la diversité biologique compte tenu des connaissances scientifiques, spécialisées et/ou traditionnelles dans ce domaine.

49. Les raisons les plus courantes pour lesquelles les connaissances scientifiques ou traditionnelles n'ont pas été prises en compte lors de l'élaboration du PASR sont les suivantes:

- a) Ressources financières insuffisantes pour rassembler les connaissances nécessaires aux niveaux sous-régional, bilatéral et multilatéral;
- b) Manque de coordination entre les pays parties touchés de la sous-région, ce qui a entravé le rassemblement des informations/de l'expertise au niveau sous-régional.

b) *Asie de l'Ouest*

50. Le recensement des facteurs déterminants biophysiques et socioéconomiques et de leur interaction dans la sous-région sera fondé sur la littérature scientifique, les connaissances d'experts et les connaissances traditionnelles. L'analyse de l'interaction entre la DDTS et les changements climatiques ou la diversité biologique est principalement fondée sur la littérature scientifique et les connaissances d'experts. Le PASR reflétera la

politique en matière de sécheresse et le plan de préparation à la sécheresse et d'atténuation des effets de la sécheresse. Il est prévu d'analyser pendant la période 2014-2015 les facteurs déterminants de la DDTS, leurs interactions et l'interaction de la DDTS avec les changements climatiques et la diversité biologique.

51. Le manque de coordination entre les pays parties touchés de la sous-région, qui a entravé le rassemblement des informations/de l'expertise au niveau sous-régional, a été considéré comme la difficulté la plus importante que présentait l'élaboration du PASR.

c) *Asie centrale*

52. Il est prévu d'analyser les facteurs déterminants de la DDTS, leurs interactions et l'interaction de la DDTS avec les changements climatiques et la diversité biologique pendant la période 2014-2015.

53. Les connaissances scientifiques et/ou traditionnelles n'ont pas été prises en compte lors de l'élaboration du PASR pour les raisons suivantes:

a) Ressources financières insuffisantes pour rassembler les connaissances nécessaires aux niveaux sous-régional, bilatéral et multilatéral;

b) Manque de coordination entre les pays parties touchés de la sous-région, ce qui a entravé le rassemblement des informations/de l'expertise au niveau sous-régional.

3. Indicateur de résultats CONS-O-11 pour le résultat 3.5

Type, nombre et utilisateurs de systèmes de partage des connaissances pertinents pour la DDTS aux niveaux mondial, régional, sous-régional et national décrits sur le site Web de la Convention

54. La sous-région des Caraïbes n'a pas présenté de rapport sur le système de partage des connaissances pendant la période 2010-2011.

55. En Asie de l'Ouest, CODAnet (réseau de lutte contre la désertification dans la région arabe) a été mentionné comme étant le système de partage des connaissances. Utilisé dans le cadre des PAC, il compterait 150 utilisateurs par an.

56. En Asie centrale, deux systèmes de partage des connaissances (DryNet avec 300 utilisateurs par an et Youth Environmental Network of Central Asia avec 500 utilisateurs par an) ont été mentionnés en 2010-2011. Ces deux systèmes sont utilisés dans le cadre du PASR.

D. Objectif opérationnel 4

Indicateur de résultats CONS-O-13 pour les résultats 4.1 et 4.2

Nombre de pays et d'entités sous-régionales et régionales (entités communiquant des informations) ayant entrepris de renforcer leurs capacités de lutte contre la DDTS sur la base d'une auto-évaluation de la capacité nationale ou d'autres méthodes ou instruments

a) *Caraïbes*

57. Pendant la période 2010-2011, aucune initiative de renforcement des capacités n'a été mise en œuvre dans le cadre de la lutte contre la DDTS. Les besoins en matière de renforcement des capacités pour la lutte contre la DDTS dans la sous-région font encore l'objet d'une évaluation.

58. Les organisations sous-régionales prévoient de mettre en œuvre des plans, programmes ou projets de renforcement des capacités dédiés spécifiquement à la lutte contre la DDTS en 2014-2015.

59. À la date d'établissement des rapports, la sous-région avait reçu du secrétariat un soutien technique pour le renforcement des capacités en matière de lutte contre la DDTS.

b) Asie de l'Ouest

60. Cinq initiatives de renforcement des capacités ont été mentionnées en 2010 et 2011. Les besoins de la sous-région en matière de renforcement des capacités n'ont pas été évalués. La sous-région prévoit de mettre en œuvre un plan de renforcement des capacités dans le cadre du PASR pendant la période 2012-2013.

61. Un soutien technique et financier a été reçu dans le cadre des PAC par l'intermédiaire d'institutions bilatérales.

c) Asie centrale

62. Deux initiatives de renforcement des capacités ont été mentionnées en 2010: le projet multinational de renforcement des capacités de l'Initiative d'aménagement du territoire des pays d'Asie centrale (PASR) et DryNet (PAC). Les besoins en matière de renforcement des capacités ont été évalués dans le cadre du PASR.

63. Un soutien technique et financier a été reçu du Fonds pour l'environnement mondial (FEM).

E. Objectif opérationnel 5

1. Indicateur de résultats CONS-O-14 pour le résultat 5.1

Nombre de pays parties touchés et d'entités sous-régionales ou régionales dont les cadres d'investissement mis en place dans le contexte de la SFI du Mécanisme mondial ou dans le contexte d'autres stratégies de financement intégrées sont conçus de manière à avoir un effet de levier sur les ressources nationales, bilatérales et multilatérales destinées à combattre la désertification et la dégradation des terres

a) Caraïbes

64. Aucun cadre d'investissement intégré n'a été mis en place dans la sous-région pendant la période considérée.

65. Il a été indiqué que les contraintes financières aux niveaux national, sous-régional, bilatéral et multilatéral rendaient très difficile l'élaboration d'un cadre d'investissement intégré dans la sous-région des Caraïbes.

b) Asie de l'Ouest

66. Le cadre d'investissement intégré n'a pas encore été mis en place, les principales difficultés rencontrées lors de son élaboration étant les suivantes:

a) Manque de coordination entre les pays parties touchés de la sous-région et répartition ambiguë des responsabilités;

b) Trop grande diversité des ressources nationales, sous-régionales, bilatérales et multilatérales, qui ne peuvent pas être coordonnées sous un seul projet.

c) *Asie centrale*

67. Le cadre d'investissement intégré a été mis en place avec l'assistance du Mécanisme mondial, du FEM et d'organisations multilatérales (soutien technique et financier et renforcement des capacités). Le Mécanisme mondial a aidé la sous-région à rechercher des filières non traditionnelles et novatrices pour obtenir des ressources financières.

68. Il a été indiqué que le manque de coordination entre les pays parties touchés de la sous-région et la répartition ambiguë des responsabilités avaient rendu très difficile l'élaboration du cadre d'investissement intégré.

2. Indicateur de résultats CONS-O-16 pour le résultat 5.2

Caractère suffisant, fourniture en temps voulu et prévisibilité des ressources financières mises à disposition par les pays parties développés pour la lutte contre la DDTs

a) *Caraïbes*

69. L'aide bilatérale reçue par la sous-région des Caraïbes pour la mise en œuvre de la Stratégie et de la Convention n'était pas suffisante, n'a pas été fournie en temps voulu et n'était pas prévisible.

70. Les fonds reçus du Mécanisme mondial ont servi à accueillir deux réunions, à élaborer deux rapports sur un financement innovant et à apporter un soutien à un site Web. Un soutien supplémentaire sera nécessaire dans la sous-région pour la mise en œuvre du PASR.

71. Le renforcement des capacités reste une question essentielle dans ce processus et doit être pris en considération dans tous les aspects dudit processus.

b) *Asie de l'Ouest*

72. L'aide bilatérale reçue par la sous-région de l'Asie de l'Ouest a été jugée relativement suffisante, fournie relativement en temps voulu et relativement prévisible.

73. Le projet GIZ-ACSAD (Agence allemande de coopération internationale – Centre arabe pour l'étude des zones arides et des terres sèches) mis en œuvre en Asie de l'Ouest dans le cadre d'un PAC vise à fournir un appui à la sous-région (Jordanie, Liban et République arabe syrienne); il bénéficie d'un financement bilatéral du Gouvernement allemand.

74. De nombreux pays d'Asie de l'Ouest ne peuvent pas bénéficier d'un financement du FEM en raison d'un niveau de revenu élevé.

c) *Asie centrale*

75. L'aide bilatérale reçue par l'Asie centrale a été jugée relativement suffisante, fournie relativement en temps voulu et relativement prévisible.

76. Pour obtenir des ressources financières externes, la sous-région a principalement bénéficié du soutien du Mécanisme mondial, du FEM et d'organismes bilatéraux.

3. Indicateur de résultats CONS-O-17 pour le résultat 5.3

Nombre de projets relatifs à la DDTS soumis avec succès pour financement aux institutions financières internationales, aux mécanismes et aux fonds internationaux de financement, y compris le FEM

a) Caraïbes

77. Deux projets relatifs à la DDTS ont été soumis dans le cadre du PASR pendant la période considérée et ont bénéficié d'un financement de 60 000 dollars. Ce montant n'est pas jugé suffisant et il est prévu d'intensifier les efforts de collecte de fonds. Les fonds utilisés pour les activités liées à la DDTS provenaient de sources nationales (20 %) et internationales (80 %).

b) Asie de l'Ouest

78. Un projet relatif à la DDTS a été soumis dans le contexte des PAC pendant la période considérée et a bénéficié d'un financement de 500 000 dollars des États-Unis. Ce montant n'est pas jugé suffisant et il est prévu d'intensifier les efforts de collecte de fonds. Les fonds utilisés pour les activités liées à la DDTS provenaient de sources nationales (10 %) et internationales (90 %).

c) Asie centrale

79. Un projet relatif à la DDTS a été soumis dans le contexte du PASR et quatre projets sont en cours (trois dans le contexte du PASR et un dans le contexte des PAC). L'ensemble des projets a bénéficié d'un financement de 880 000 dollars. Ce montant n'est pas jugé suffisant et il est prévu d'intensifier les efforts de collecte de fonds. Les fonds utilisés pour les activités liées à la DDTS provenaient de sources nationales (20 %) et internationales (80 %).

4. Indicateur de résultats CONS-O-18 pour le résultat 5.5

Montant des ressources financières et types de mesures incitatives ayant facilité l'accès des pays parties touchés à la technologie (voir le tableau 3)

a) Caraïbes

80. Il n'y a pas eu de fonds affectés à la facilitation de l'accès à une aide matérielle ou intellectuelle.

81. Aucune mesure d'incitation destinée à faciliter l'accès à la technologie n'a été mise en place dans la sous-région.

b) Asie de l'Ouest

82. Dans le contexte des PAC, 10 000 dollars ont été affectés chaque année pendant la période considérée.

83. Aucune mesure d'incitation destinée à faciliter l'accès à la technologie n'a été mise en place dans la sous-région.

84. L'agriculture de conservation, la récupération de l'eau et les microbarrages ont fait partie des aspects spécifiques et de la nature du transfert de technologie.

c) *Asie centrale*

85. Les fonds affectés à la facilitation de l'accès à une aide matérielle ou intellectuelle ont représenté 134 000 dollars en 2010 et 49 000 dollars en 2011. Aucune mesure d'incitation destinée à faciliter l'accès à la technologie n'a été mise en place dans la sous-région.

Tableau 3

Affectation de ressources en vue de faciliter l'accès à la technologie

<i>Sous-région</i>	<i>Fonds affectés (dollars É.-U.)</i>	
	<i>2010</i>	<i>2011</i>
Caraïbes	-	-
Asie de l'Ouest	10 000	10 000
Asie centrale	134 000	49 000

IV. Flux financiers**A. Annexe financière type**

86. Le tableau 4 ci-après présente le total des engagements financiers au titre des activités relatives à la mise en œuvre de la Convention dans les sous-régions considérées.

Tableau 4

Analyse financière par sous-région

	<i>Donateurs</i>	<i>Montant du financement</i>	<i>Type de financement</i>	<i>Pays bénéficiaires</i>
Caraïbes	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Asie de l'Ouest	GIZ	1 000 euros	Don	Jordanie, Liban, République arabe syrienne
Asie centrale	Fonds pour l'environnement mondial Mécanisme mondial GIZ	880 000 dollars É.-U.	Don Assistance technique	Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan, Turkménistan

GIZ = Agence allemande de coopération internationale.

B. Descriptifs des programmes et des projets**1. Répartition sectorielle des investissements**

87. Les projets mis en œuvre en Asie de l'Ouest étaient principalement axés sur l'agriculture, l'éducation, l'approvisionnement en eau et l'assainissement.

88. Les projets et le programme mis en œuvre en Asie centrale étaient principalement axés sur l'agriculture et la sylviculture. Les activités multisectorielles ont bénéficié d'investissements considérables.

2. Répartition des investissements par objectif de la Convention

89. Les projets mis en œuvre en Asie de l'Ouest répondaient aux objectifs stratégiques 1, 2 et 3 et aux objectifs opérationnels 1, 2, 3 et 4 de la Stratégie.

90. Les projets et le programme mis en œuvre en Asie centrale répondaient aux objectifs stratégiques 1, 2 et 4 et aux objectifs opérationnels 2, 4 et 5 de la Stratégie.

3. Zones ciblées

91. Les deux projets mis en œuvre en Asie de l'Ouest portaient sur des zones de 1 500 et 5 800 ha.

92. Les projets et le programme mis en œuvre en Asie centrale portaient sur des zones allant de 40 000 à 400 000 ha.

4. Bénéficiaires

93. Les deux projets mis en œuvre en Asie de l'Ouest ont bénéficié à 1 500 et 20 000 personnes.

94. Jusqu'à 100 000 personnes ont bénéficié chaque fois des projets et du programme mis en œuvre en Asie centrale.

V. Informations complémentaires**A. Disponibilité de ressources financières pour l'établissement de rapports au titre de la Convention**

95. Les sous-régions des Caraïbes et de l'Asie centrale ont indiqué qu'elles disposaient de ressources financières à la fois internes et externes pour s'acquitter de leurs obligations d'établissement de rapports au titre de la Convention. En Asie de l'Ouest, seules des ressources externes étaient disponibles.

B. Montant des ressources financières investies pour s'acquitter des obligations d'établissement de rapports au titre de la Convention

96. Dans les Caraïbes, le montant investi dans le processus d'établissement de rapports au titre de la Convention s'est élevé à 15 000 dollars. L'Asie de l'Ouest et l'Asie centrale ont investi chacune 7 500 dollars dans ce même processus.

C. Ressources humaines investies pour s'acquitter des obligations d'établissement de rapports au titre de la Convention

97. Dans chaque sous-région, le même nombre de personnes, soit une, deux ou trois, ont participé au processus d'établissement de rapports au titre de la Convention, auquel elles ont consacré de vingt-cinq à trente jours.

D. Disponibilité de connaissances techniques/scientifiques pour l'établissement de rapports au titre de la Convention

98. Seule la sous-région des Caraïbes a indiqué que les connaissances techniques et scientifiques disponibles n'étaient pas suffisantes pour s'acquitter des obligations d'établissement de rapports au titre de la Convention.

E. Niveau de coordination pour l'établissement de rapports au titre de la Convention

99. Seule la sous-région des Caraïbes a indiqué qu'au niveau sous-régional, la coordination entre les pays parties touchés, et entre les centres de liaison institutionnels du PASR et/ou des PAC, n'était pas suffisante pour permettre d'établir des rapports complets et cohérents.

100. Toutes les sous-régions ont fait état d'une coordination satisfaisante avec leur unité de coordination régionale pendant le processus d'établissement de rapports.

F. Niveau de participation et de concertation pour l'établissement de rapports au titre de la Convention

101. Les rapports établis dans le cadre du PASR ont été validés par les pays parties touchés de chaque sous-région.

G. Recensement et pertinence des principales difficultés rencontrées lors de l'utilisation du système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre

102. Les sous-régions des Caraïbes et de l'Asie de l'Ouest ont indiqué que la principale difficulté rencontrée lors de l'utilisation du portail du système d'examen des résultats et d'évaluation de la mise en œuvre (PRAIS) était la difficulté d'utilisation de l'autorisation délivrée par le secrétariat pour accéder au portail. L'Asie centrale n'a rencontré aucune difficulté pour accéder au portail PRAIS ou pour l'utiliser.

VI. Conclusions

103. **Deux facteurs rendent difficile une analyse objective des progrès réalisés pour atteindre les objectifs stratégiques et opérationnels de la Stratégie, à savoir le temps limité dévolu à l'établissement des rapports, ce qui pourrait influencer sur la qualité de ces derniers, et, facteur lié au précédent, le nombre limité de rapports qui ont été présentés en temps voulu (seulement trois) et ont donc pu être utilisés pour la présente analyse.**

104. **C'est la première fois que des sous-régions et des régions ont été invitées à présenter des rapports sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie. Les rapports sous-régionaux et régionaux qui devaient être remis en 2010-2011 auraient donc dû constituer la base de référence d'un suivi ultérieur. Or, comme quelques rapports seulement ont été reçus, cette base de référence n'a été constituée que pour 20 % des sous-régions. Pour la même raison, il a été difficile voire impossible de déterminer des tendances et de faire une quelconque analyse comparative.**

105. **L'analyse fondée sur les indicateurs SO 4-3, SO 4-6 et SO 4-7 indique des tendances positives du financement public accordé aux pays en développement parties touchés pour les investissements liés à la DDTS et les autres activités liées à la Convention, dans le contexte du PASR dans les sous-régions des Caraïbes et de l'Asie centrale, et dans le contexte du PASR et des PAC en Asie de l'Ouest. Les sous-régions ont mentionné les cadres de coopération en tant que mécanisme commun destiné à faciliter la collecte de fonds pour la mise en œuvre de la Convention. L'efficacité des arrangements institutionnels permettant de collecter des fonds pour mettre en œuvre la Convention dans le contexte des PASR et/ou des PAC a été diversement jugée, de médiocre en Asie de l'Ouest à très bonne dans la sous-région des Caraïbes.**

106. Les trois sous-régions mettent en œuvre des activités liées à la Convention dans le contexte des PASR et des PAC. En Asie de l'Ouest et en Asie centrale, les activités d'information/campagnes médiatiques et les initiatives prises dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les déserts et la lutte contre la désertification ont touché une proportion suffisante de la population, alors qu'aucune activité de ce type n'a été rapportée en ce qui concerne la sous-région des Caraïbes. Une stratégie sous-régionale de communication a été mise au point en Asie centrale. Les OSC ont participé activement aux processus liés à la Convention pendant la période considérée, tandis que la participation des institutions scientifiques et technologiques a été sensiblement moindre.

107. L'Asie de l'Ouest et l'Asie centrale ont adopté leur PASR avant d'adopter la Stratégie, sur laquelle elles prévoient d'aligner ce PASR pendant la période 2014-2015. La sous-région des Caraïbes fait actuellement une première tentative d'élaboration et d'alignement d'un PASR.

108. Les principales difficultés rencontrées par les sous-régions au cours du processus de révision des PASR ont été notamment les suivantes:

a) Manque d'informations biophysiques et socioéconomiques de référence au niveau sous-régional;

b) Longueur du processus d'intégration du PASR dans les programmes et politiques existants.

109. Les principales raisons invoquées pour ne pas entreprendre d'alignement du PASR ont été les suivantes:

a) Contraintes de capacité au niveau sous-régional (pays et institutions);

b) Ressources financières insuffisantes aux niveaux sous-régional, bilatéral et multilatéral.

110. Des progrès limités ont été faits jusqu'à présent pour créer des synergies entre les conventions de Rio au niveau sous-régional. Les institutions des conventions de Rio n'ont apporté aucun soutien. Les principales difficultés rencontrées au cours de la mise en place de programmes synergiques ont été notamment les suivantes:

a) Contraintes de capacité au niveau sous-régional (pays et institutions);

b) Ressources financières insuffisantes aux niveaux sous-régional, bilatéral et multilatéral.

111. Bien que seule l'Asie de l'Ouest ait indiqué avoir mis en place un système opérationnel de suivi relatif aux questions de DDTS, les trois sous-régions prévoient soit de continuer de financer les systèmes de suivi, soit de mettre ces systèmes en place. Les difficultés importantes rencontrées lors de la mise en place du système de suivi de la DDTS ont été les suivantes:

a) Contraintes financières aux niveaux sous-régional, bilatéral et multilatéral;

b) Contraintes de capacité au niveau sous-régional (pays).

112. Les sous-régions ont avancé les raisons ci-après, couramment invoquées pour expliquer pourquoi les connaissances scientifiques ou traditionnelles n'ont pas été prises en compte lors de l'élaboration du PASR:

a) Ressources financières insuffisantes pour rassembler les connaissances nécessaires aux niveaux sous-régional, bilatéral et multilatéral;

b) Manque de coordination entre les pays parties touchés de la sous-région, ce qui a entravé le rassemblement des informations/de l'expertise au niveau sous-régional.

113. Quoi qu'il en soit, les sous-régions prévoient d'analyser les facteurs déterminants de la DDTS, leurs interactions et l'interaction de la DDTS avec les changements climatiques et la diversité biologique pendant la période 2014-2015. Elles ont fait état d'un nombre important d'utilisateurs des systèmes de partage des connaissances.

114. Des initiatives de renforcement des capacités ont été mises en œuvre au niveau sous-régional, bien que l'ampleur de ces initiatives varie d'une sous-région à l'autre. L'évaluation des besoins de renforcement des capacités a diversement progressé dans les différentes sous-régions. Celles-ci ont toutes rendu compte du soutien apporté par divers organismes pour renforcer leurs capacités de lutte contre la DDTS.

115. Seule l'Asie centrale a mentionné la mise en place d'un cadre d'investissement intégré. Les principales difficultés rencontrées lors de l'élaboration d'un tel cadre dans les Caraïbes et en Asie de l'Ouest ont été notamment les suivantes:

a) Contraintes financières aux niveaux national, sous-régional, bilatéral et multilatéral;

b) Manque de coordination entre les pays parties touchés de la sous-région et répartition ambiguë des responsabilités.

116. En général, l'aide bilatérale reçue par les sous-régions pour la mise en œuvre de la Stratégie et de la Convention a été jugée relativement suffisante, fournie relativement en temps voulu et relativement prévisible. Afin de collecter des fonds, chaque sous-région a soumis au moins un projet relatif à la DDTS pendant la période considérée. Les contributions nationales à ces projets ont varié de 10 à 20 %. Deux sous-régions ont affecté des fonds à la facilitation de l'accès à une aide matérielle ou intellectuelle. Aucune mesure d'incitation destinée à faciliter l'accès à la technologie n'a été mise en place dans les sous-régions.

117. En dépit des difficultés mentionnées ci-dessus, il apparaît qu'au moins une base de référence de l'évaluation des activités mises en œuvre au titre de la Convention au niveau sous-régional a été constituée.

VII. Recommandations

118. Ci-après figurent les premières recommandations que les Parties pourraient examiner à la onzième session du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention en tenant compte de l'analyse exposée dans le présent document, le but étant d'engager rapidement des consultations sur des projets de décision qui seraient soumis pour examen à la onzième session de la Conférence des Parties:

a) Il conviendrait de prier instamment les sous-régions qui prévoient d'ores et déjà d'aligner leur PASR de prendre les mesures nécessaires pour réviser ces plans conformément aux directives sur l'alignement du PAN et aux prescriptions de la Stratégie; les sous-régions qui n'ont toujours pas de PASR devraient prendre des mesures pour en élaborer un;

b) Il conviendrait d'inviter les institutions de la Convention à redoubler d'efforts pour collaborer avec les autres conventions de Rio au niveau sous-régional;

c) Il conviendrait d'inviter les partenaires de développement et les institutions financières, en particulier le FEM, à continuer d'aider les entités sous-régionales et régionales à mettre en place et à aligner les PASR et les PAR, ainsi qu'à établir des rapports conformément aux dispositions de la Convention;

d) Étant donné que le manque de coordination entre les interventions du programme/projet gérées par les donateurs au niveau sous-régional a été mentionné comme étant l'une des principales difficultés rencontrées lors de la mise en place d'un système de suivi, il conviendrait de demander au secrétariat et au Mécanisme mondial de redoubler d'efforts pour améliorer la communication avec les organismes donateurs afin de soutenir les sous-régions;

e) Il conviendrait de demander au Comité de la science et de la technologie de rendre un avis sur la manière de renforcer les incitations mises en place dans les sous-régions afin de faciliter l'accès à la technologie;

f) Bien que la plupart d'entre elles aient fait des efforts pour multiplier les activités d'information afin de faire mieux prendre conscience de la DDTS, il conviendrait d'inviter les sous-régions à intensifier ces efforts;

g) Il conviendrait de demander instamment aux Parties visées aux annexes concernant la mise en œuvre au niveau régional de faire des efforts pour désigner des entités sous-régionales et régionales lorsque cela est nécessaire et de fournir des rapports plus nombreux et des informations plus détaillées en vue du prochain examen de la mise en œuvre de la Convention.
